

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	14 janvier 2025
Numéro		Heure	9h32

Auteur-e(-s) : Groupe libéral-radical		Lié à (obligatoire) : ad 24.165
Titre : Amendement à la motion Barbara Blanc 24.165, du 29 mai 2024, Pour l'introduction d'une déduction fiscale proche aidant-e		
Contenu : Le Conseil d'État est prié d' <i>étudier l'opportunité d'introduire</i> une déduction fiscale proche aidant-e en s'inspirant des modalités appliquées par le canton du Valais <i>ou de toute autre forme de soutien financier, tel que, par exemple, une rémunération versée par la LAMal via une structure de soins à domicile.</i> Cette modification transforme la motion en postulat.		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Patricia Borloz		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :